

COUVERTURES CHAUFFANTES ÉLECTRIQUES



BON DE GARANTIE

En raison d'une décision syndicale en date du 14 Avril 1953, toutes nos couvertures sont garanties pendant 2 ans contre tous vices de fabrication à l'exclusion de toutes autres prétentions. Au moment de votre achat, le vendeur doit mettre son cachet sur le bon ci-dessous. En cas de panne, retournez la couverture et ce bon à votre vendeur ou à l'usine qui fera le nécessaire. * Cette garantie ne joue pas en cas d'avaries provenant d'un emploi non conforme aux prescriptions du Mode d'Emploi joint à chaque couverture.

CHROMEX - LE MANS

DATE DE LA VENTE

9. 12. 1960
à Auxon. Aube
A. Lécroché

ÉLECTRICITÉ
CACHET DU VENDEUR

A. LÉCROCHÉ

AUXON (Aube)

C.C.P. Paris 5181-19

R.M. Troyes 4178

R. C. Troyes 7154